

## DÉCLARATION DES ORGANISATIONS DE L'AGRICULTURE FAMILIALE ET DES OSC MEMBRES DU COMITÉ DE COORDINATION MONDIAL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'AGRICULTURE FAMILIALE

Nous, organisations de l'agriculture familiale et autres OSC engagées depuis des décennies dans le renforcement et la promotion de l'agriculture familiale et des systèmes alimentaires durables dans différentes régions du monde, souhaitons lancer cet appel aux gouvernements, aux agences et institutions des Nations Unies, aux agences de coopération internationale et bilatérale et aux autres parties intéressées:

*Nous encourageons la reconnaissance* du rôle vital que joue l'agriculture familiale (AF)<sup>1</sup>, non seulement dans la production alimentaire durable - elle produit plus de 80 %<sup>2</sup> de la nourriture mondiale en termes de valeur globale - mais aussi dans l'emploi rural et la génération de revenus, la gestion environnementale des zones rurales et marines et leur biodiversité. Elle est également la source d'éléments culturels importants pour chaque peuple et, en définitive, un pilier fondamental du développement global des pays, contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

*Nous souhaitons souligner* l'existence de nombreux instruments internationaux, régionaux et nationaux qui reconnaissent et protègent, sous différents angles, les agriculteurs familiaux et leur rôle vital dans la résolution de certains des défis mondiaux les plus importants d'aujourd'hui, notamment les systèmes alimentaires résilients, le développement rural, le changement climatique et l'émancipation des femmes, comme indiqué dans le "[GUIDE sur les instruments internationaux et régionaux pour défendre et promouvoir les intérêts et les droits des agriculteurs et agricultrices familiaux](#)".

*Nous appelons* à la mise en œuvre fidèle de ces accords internationaux, régionaux et nationaux pour la défense de l'agriculture familiale, de manière interconnectée et de renforcement mutuel.

*Nous pouvons confirmer* que lorsqu'un environnement favorable adéquat est établi dans les territoires, avec des politiques publiques spécifiques et des actions mises en œuvre en faveur de l'agriculture familiale, y compris des actions axées sur les femmes et les jeunes, il peut i)

---

<sup>1</sup> Compte tenu de sa diversité, il n'existe pas de définition unique de l'Agriculture Familiale. [Le Comité Directeur International de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale, célébrée en 2014, a développé la définition conceptuelle suivante de l'Agriculture Familiale](#) (FAO, 2013): «L'Agriculture Familiale (qui inclut toutes les activités agricoles familiales) est un moyen d'organiser la production forestière, halieutique, pastorale et aquacole qui est gérée par une famille et dépend principalement du travail familial, y compris des femmes et des hommes. La famille et la ferme sont liées, co-évoluent et combinent des fonctions économiques, environnementales, sociales et culturelles ».

<sup>2</sup> [La Situation Mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. FAO, 2014.](#)

assurer une vie digne aux agriculteurs et agricultrices familiaux, y compris les paysans, les communautés autochtones, les pêcheurs et les éleveurs, ii) répondre aux besoins des consommateurs de la manière la plus appropriée et efficace, iii) maintenir la diversité et s'efforcer d'atténuer le changement climatique et iv) promouvoir le développement durable des zones rurales. Cet environnement favorable comprend différentes politiques et cadres publics qui renforcent l'accès et le contrôle des agriculteurs et agricultrices familiaux sur la terre, l'eau, les ressources génétiques, le territoire, les marchés et les chaînes de valeur ; qui garantissent leur accès aux investissements et aux incitations pour produire, certifier, commercialiser et consommer des aliments sains et nutritifs, en accord avec la promotion de l'agroécologie ; et qui soutiennent les efforts des agriculteurs et agricultrices familiaux pour atténuer les effets du changement climatique, entre autres défis importants.

Ces politiques et cadres doivent garantir l'autonomie économique et politique et l'autonomisation des femmes, en renforçant le leadership des femmes et leur accès inclusif et équitable aux différentes politiques et programmes, en accordant une attention particulière à leur accès et à leur contrôle des terres et la propriété des actifs. En aidant les femmes à développer leur autonomie et en intégrant les femmes dans les politiques publiques, leur potentiel unique sera libéré.

*Nous soulignons* l'importance de faire progresser la Décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale afin de relever les défis mondiaux les plus importants, parmi lesquels la réalisation de l'Agenda 2030, y compris l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la réduction de l'écart entre les sexes et le rétablissement des moyens de subsistance ruraux après le covid-19 et la transformation des systèmes alimentaires pour les rendre plus résilients, inclusifs, viables et durables. Cela ne sera pas possible sans un soutien fort aux agriculteurs et agricultrices familiaux, avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes et le renforcement de leurs organisations, coopératives et associations.

*Enfin, nous réitérons* notre ferme engagement à travailler avec d'autres acteurs pour définir des cadres politiques et institutionnels qui renforcent l'agriculture familiale.

## **Signé**

### **Comité de Coordination Mondiale de la Société Civile pour la Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale-DNUAF 2019-2028**

**Le Comité de Coordination de la SC pour la DNUAF (CCM)** est un comité établi par les organisations de la société civile pour coordonner leurs positions et leurs actions dans le cadre de l'Année internationale de l'agriculture familiale (AIAF) 2014, de la campagne AIAF+10 pour la déclaration de la Décennie, et à présent de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028.

Le CCM rassemble une partie importante des organisations d'agriculteurs et agricultrices familiaux, des OSC et des représentants des Comités Nationaux de l'Agriculture familiale (CNAF), en tenant compte de la parité femme-homme-. Sa composition actuelle est la suivante :

- Afrique : Réseau d'Organisations d'Agriculteurs et Producteurs d'Afrique de l'Ouest–ROPPA, Organisation Panafricaine d'Agriculteurs–PAFO, Plateforme Régionale d'Organisations d'Agriculteurs d'Afrique Centrale–PROPAC, Inades Formation International, CNAF de Madagascar
- Amérique : Confédération des Organisations d'Agriculture Familiale du Mercosur–COPROFAM, Réseau Latino-Américain de Commercialisation Communautaire–RELACC, Programme de Dialogue Rural Régional pour l'Amérique Centrale et la République Dominicaine–PDRR, CNAF du Costa Rica
- Asie et Pacifique : Association des Agriculteurs Asiatiques–AFA, AsiaDHRRA, Association des Femmes travailleuses autonomes–SEWA (Inde), Jeunes Agriculteurs de Nouvelle-Zélande, CNAF du Népal
- Europe : Actuar Portugal, Union des Petits Agriculteurs d'Espagne–UPA, Agriculteurs Français et Développement International–AFDI ; National Federation of Communal Forest and Pastures (NES-CNAF de Albania)
- International : OXFAM International, IFOAM Organics International, Action Aid International, Slow Food International, Forum Rural Mondial–FRM (désigné comme le Secrétariat), Représentante des Femmes Rurales, Représentant/e de la Jeunesse Rurale

Membre observateur : Groupe de soutien de l'Année Internationale du Pâturage et du Pastoralisme (IYRP)

Cette déclaration est également soutenue par l'International Land Coalition (ILC).